

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 mars 2019, a adopté les règlements suivants :

- RCG 19-007** **Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les services professionnels d'ingénierie et les travaux pour la construction des conduites principales d'eau potable visant à desservir les réseaux de Lachine et de Dorval**
- RCG 19-008** **Règlement autorisant un emprunt de 30 800 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements**
- RCG 19-009** **Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés**
- RCG 19-011** **Règlement autorisant un emprunt de 28 700 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé**
- RCG 19-012** **Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau**
- RCG 13-006-2** **Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 \$ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 \$**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements RCG 19-008, RCG 19-009, RCG 19-011 et RCG 19-012 le 9 mai 2019, approuvé le règlement RCG 13-006-2 le 10 mai 2019 et approuvé le règlement RCG 19-007 le 13 mai 2019. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 17 mai 2019

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat